

PROGRAMME DE FORMATION À TEMPS PARTIEL

PROGRAMME COMPÉTENCES SPÉCIALISÉES

Volet : Mécanique automobile

Automne 2010

<i>Titre du cours</i>	<i>Durée</i>	<i>Coût</i>	<i>Dates</i>	<i>Formateur</i>
<i>Gestion OBD II mode 6 (10 places)</i>	30 h	33,86 \$ 33,86 \$, soit 25\$ taxable inscription	Lundis du 13 septembre au 22 novembre de 19h à 22h	Denis Pageau
<p><i>Pour qui :</i> Mécanicien possédant une classe ou non et apprenti</p> <p><i>Description :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Législation sur l'antipollution 2. Gestion du groupe motopropulseur 3. Fonctions de surveillance automatique 4. Diagnostic et réparation 5. Le mode 6 <p><i>Critères d'admissibilité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailleur et travailleuse en emploi (moyenne de 15 heures et plus par semaine), excluant les étudiants à temps plein, le secteur public et parapublic ainsi que les employés des organismes à but non lucratif (OBNL) subventionnés par une instance gouvernementale. • Travailleur et travailleuse autonomes (moyenne de 15 heures et plus par semaine). • Travailleur et travailleuse saisonniers en arrêt de travail et qui possèdent un lien d'emploi. • Chefs de famille monoparentale (sans obligation d'être en emploi). • Pour chaque activité financée par Emploi-Québec, il peut y avoir intégration d'un maximum de deux personnes qui ne sont pas habituellement visées par cette mesure, soit une personne retraitée et une personne sans emploi ayant une expérience dans le domaine. • Pour chaque formation, le nombre maximal de clients provenant d'une même entreprise est limité à trois. 				

INSCRIPTION EN LIGNE

Pour vous inscrire, cliquer sur le mot inscription correspondant à la ligne de formation choisie, compléter-le et cliquer sur le mot envoyer au bas du formulaire.

Pour nous joindre ou pour connaître toutes les possibilités de formation (privée ou publique) composer le 418.525.8757 poste 7532 et demandez Marie-Claude Thériault ou par courriel à theriault.marie-claude@cscapitale.qc.ca.

Veillez noter que vous êtes responsable de chaque candidat inscrit. Si jamais vous ou l'un de vos candidats étiez dans l'impossibilité d'être présent à la formation, un montant égal au nombre de candidats absents inscrits vous serait facturé.